

sociales et économiques de nombreux pays. Nous croyons fermement que cette étude doit s'attaquer à la question connexe du comportement des multinationales (dans une large mesure, les politiques canadiennes actuelles en la matière visent à redresser ce que nous percevons comme une distorsion dans les pratiques des multinationales. En effet, ces entreprises ne tiennent pas pleinement compte de nombre des avantages économiques qu'elles retireraient en développant davantage leurs opérations au Canada lorsqu'elles investissent chez nous).

3. En ce qui concerne l'intégration des pays en développement au système commercial international, nous reconnaissons la nécessité d'une approche globale et équilibrée. Cette tâche est rendue encore plus importante et urgente par la croissance rapide des débouchés offerts par les nouveaux pays industriels et par la forte position de concurrence acquise par nombre de ces pays sur les marchés étrangers.

4. Pour ce qui est du commerce des produits agricoles, le Canada se réjouit de l'étude spéciale de l'Organisation sur la question. Les grandes conclusions de cette étude font nettement ressortir un consensus voulant que les marchés agricoles internationaux ne fonctionnent pas aussi efficacement qu'ils le pourraient. L'une des grandes raisons qui ont amené cette situation a été la formulation de politiques agricoles nationales qui ne tenaient pas compte des considérations commerciales. Au Canada, nous estimons que la croissance des exportations de produits agricoles est nécessaire pour répondre à une demande alimentaire mondiale grandissante, et pour alléger les problèmes d'ajustement dans le secteur agricole. Nous favorisons une meilleure coordination des politiques et une diminution de la protection sur une base multilatérale. Nous considérons la réunion ministérielle du GATT qui se tiendra en novembre comme essentielle à de tels progrès.

5. Cette réunion du GATT nous donnera la possibilité d'accentuer la pertinence et l'efficacité du système commercial multilatéral et d'en élargir la portée. Je crois que les pays développés ici représentés ont une responsabilité toute particulière de chercher à assurer à cette rencontre un résultat positif qui devrait favoriser un équilibre entre les attentes irréalistes et la nécessité de mieux adapter le système à la réalité du commerce international.

Outre les sujets déjà mentionnés, nous recherchons des améliorations spécifiques aux codes NCM existants, un renforcement du système de sauvegardes et, de façon plus précise, un renforcement des mécanismes de règlement des différends.